

28/11/2018 : « Nous avons trouvé un accord sur le Plan de gestion pluriannuel pour l'Atlantique et pour la Manche » – Alain Cadec (LR, PPE, Fr)

Les négociations entre le Conseil et le Parlement européen sur le Plan de gestion pluriannuel pour l'Atlantique et pour la Manche se sont achevées cette nuit à deux heures du matin. Alain Cadec est le négociateur pour le Parlement européen sur ce dossier.

« Nous avons trouvé un accord après d'intenses négociations avec le Conseil sur le Plan Atlantique/Manche. Ce Plan apportera une plus grande visibilité au secteur de la pêche et une meilleure gestion pour la ressource » déclare Alain Cadec, Président de la commission de la pêche au Parlement européen.

« Notre plus grande victoire est certainement l'inclusion du bar dans les espèces cibles de ce Plan. Nous aurons à présent des mesures de gestion programmées dans le long terme pour la pêche du bar. Nous en aurons fini avec les mesures d'urgence reconduites chaque année. L'objectif est que, dès 2020, la pêche du bar devienne une pêche ciblée et surtout durable. De plus, j'ai réussi à obtenir que les mesures de gestion soient identiques au Nord et au Sud du 48ème parallèle. Ce Plan reconnaît la présence d'un seul et même stock de bar en Manche, en Bretagne Sud et dans le Golfe de Gascogne. Ceci est également valable pour la pêche récréative qui est désormais inscrite dans ce Plan » explique Alain Cadec.

« Cette victoire est tout de même tempérée par le fait que nous n'ayons pas obtenu des États membres la mise en place de fermetures de la pêche du bar pendant les périodes de reproduction. Nous savons pourtant que cette mesure est nécessaire pour assurer la pérennité de cette espèce. J'espère que les États membres, et particulièrement le gouvernement français, sauront faire preuve de bon sens à l'avenir » conclut Alain Cadec.